

Le monde ne sera pas détruit par ceux qui font le mal, mais par ceux qui les regardent sans rien faire.

Albert Einstein.

La carte des implantations des enseignements de spécialités de notre académie est aujourd'hui connue. Cette offre et ce parcours nouveau sont censés être plus riches que les séries qui disparaissent. Leur combinaison est formellement libre, les familles décideraient ainsi de parcours plus individualisés. Mais dans la réalité, il y aura bien des choix contraints, entre autres, la taille du lycée, l'implantation géographique, des choix fondés sur l'existant, et prenant en compte les ressources humaines, les locaux, les équipements. Quant aux enseignements rares, l'élève devra aller voir ailleurs : un autre lycée, un enseignement à distance, des visioconférences dispensées par une future maison du numérique des humanités.

Aujourd'hui rien n'est dit sur le calcul de l'enveloppe financière de ces enseignements. Permettre une carte théorique minimale de 7 enseignements de spécialités ne garantit pas leur financement à la même hauteur. Des enseignements avec peu d'élèves seront ouverts, certes, à cette rentrée, mais pour combien de temps ? Quels seuils d'ouverture seront imposés par les rectorats, ou contraints par l'autonomie des établissements face à

d'élèves, les lycées seront en effet contraints de puiser dans la marge horaire au détriment de choix pédagogiques comme la mise en place de groupes réduits. À moins que, comme le dit notre rectrice, il ne faille de l'innovation pédagogique comme à l'université, et rassembler plusieurs classes en amphithéâtres pour les enseignements communs et dégager des « marges de manœuvre » pour autre chose. Programmes régressifs, organisation des lycées insoutenable, prétendue innovation, nouveau baccalauréat local, voilà la réalité de votre réforme.

Dans un contexte social difficile en cette période où la demande de dialogue, d'écoute et d'égalité semble être devenue un phénomène brûlant tant le sentiment de mépris des dirigeants vis-à-vis du peuple est exacerbé, c'est bien cette architecture du nouveau lycée, du baccalauréat et de la sélection du système de Parcoursup qui sont de plus en plus contestés par les lycéens. Le SNES a lancé une « opération désintox », pour déconstruire les mensonges du ministère, entre autre sur la réalité des suppressions de postes dans notre académie, 58 annoncés, en réalité 99 ETP de moins.

Reims, le 29 décembre 2018

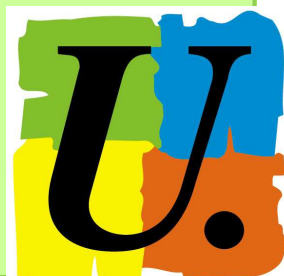
Christophe Girardin.

SOMMAIRE :

P1 : Édito
P2 : Collèges ; vote électronique
P3 : Elections professionnelles
P4 et p5 : Vos élus
P6 : Psychodrame électoral
P7 : Bonnet d'âne ; carte des suppressions de postes
P8 : Pré-recrutement ; année combative
P9 : Prof doc ; enseignements de spécialité
P10 et 11 : Voir la vie en jaune
P12 : Lycée ; Il faut du SNES

des choix cornéliens en particulier avec les enseignements optionnels ? Pour maintenir ces enseignements avec peu

Meilleurs vœux pour 2019



« La poupée qui dit non, non, non... » Réforme du collège, deux ans plus tard

À tous vos problèmes, le SNES-FSU vous propose une solution : s'entraîner à dire NON !

Lors de cette rentrée scolaire, les professeurs principaux témoignent d'une nette augmentation de leur charge de travail. Cela se traduit surtout par des tâches administratives qui deviennent de plus en plus chronophages, et se font au détriment du temps de préparation des cours, des corrections, et tout simplement du temps personnel. C'est NON !

Bien entendu le nombre d'élèves par classe n'a cessé d'augmenter, et les dispositifs « pédagogiques » censés permettre à tous les élèves de réussir s'avèrent dilués depuis « l'assouplissement » de la réforme. Encore une fois cela se traduit par un travail administratif lourd et encombrant, sans obtenir pour autant la mise en place de moyens supplémentaires... C'est NON !

L'utilisation de plus en plus envahissante de l'ENT et des ressources numériques, qui sous des prétextes « pédagogiques » fallacieux se révèle surtout être un moyen de contrôle des (bonnes ?) pratiques et des (mauvais ?) personnels, est tout aussi chronophage et inefficace... C'est NON !

La saison des bilans trimestriels est arrivée, et avec elle son cortège de contraintes et de pressions. Notre obligation professionnelle est bien sûr

de remplir les moyennes et les appréciations, et pour le reste... C'est NON !

Nos longues soirées d'hiver sont heureusement réchauffées par les chaleureux conseils de classe, durant lesquels toute l'équipe pédagogique peut enfin se reposer puisque, quelles que soient les appréciations proposées, la « bienveillance » dominera et corrigera nos exigences démesurées. Face à ce déni de notre expertise professionnelle, une seule réponse... C'est NON !

Bien sûr, quand vous direz NON, de multiples tentations s'offriront à vous. Dire oui lorsque la question vous sera posée à la machine à café... Dire oui lorsque la question vous sera posée, entre quatre yeux, dans un bureau, porte fermée... Dire oui lorsque l'on vous fera miroiter un emploi du temps bien meilleur pour la prochaine année... Dire oui lorsque l'on vous proposera un panier garni de HSE (bien utile, il faut l'avouer, au vu de notre salaire si généreux)...

Cependant, pour votre bien-être et votre tranquillité, pour vous permettre de travailler dans des conditions sereines et d'accorder du temps aux tâches qui en valent la peine, nous vous encourageons à résister, et nous serons à vos côtés pour vous aider !

Alice PETIT & Yohan ODIVART

Élections électroniques en Éducation nationale.

Une des missions de l'Éducation nationale est de contribuer à la formation des citoyens de notre démocratie, conscients de leurs droits et devoirs. **Notre ministère produit de nombreux textes sur l'exercice de la citoyenneté.** À l'occasion de ce grand acquis que sont les élections professionnelles nous avons pu constater que faire vivre la démocratie en son sein l'intéressait beaucoup moins. Dommage pour l'exemplarité.

Le ministère a pris la décision de maintenir le vote électronique en assurant que ce dernier ne pose pas de problème de principe ou technique. Mais il n'a pas été en mesure, ou ne s'est pas donné les moyens, de faire appliquer le cahier des charges par l'entreprise à laquelle il sous-traitait le scrutin électronique. **Le système a « bugué » dès la première heure car il était manifestement sous dimensionné. Résultat : une journée de scrutin perdue et des électeurs découragés.**

La procédure de vote, si elle n'était pas réellement complexe, n'était pas du tout intuitive du fait des différentes opérations qu'elle nécessitait. Elle supposait aussi des électeurs utilisateurs de leur messagerie académique. Or, les personnels les plus pré-

caires, Aed et Aesh, ne l'utilisent pas. Qu'avait prévu le ministère pour aider ses personnels à voter et surmonter ces obstacles ? Des personnels formés à la procédure de vote dans chaque établissement pour anticiper les difficultés et aller au devant des collègues ? Demander aux directions d'établissement d'inciter à l'ouverture de la messagerie électronique (qui nécessite le numen dont bien des Aed et Aesh ignorent l'existence) et de communiquer sur l'importance de voter ? Non, notre employeur s'est contenté d'écrire sur des pages internet et d'envoyer des mails pour inciter à voter. Étrangement, les personnels qui n'utilisent pas leur messagerie professionnelle n'ont pas lu les mails qui leur disait comment et pourquoi voter ! Vous me direz, il y avait aussi une notice de vote papier ? Vous avez pu constater à quel point elle a aidé à la participation.

Est-ce une volonté de mettre en place une sorte de suffrage censitaire dont on exclut les plus précaires ? De saboter les élections professionnelles ?

Le refus du ministère de fixer un quorum de participation pourrait confirmer cette hypothèse un peu folle. Si en dessous de 50 % le scrutin n'est pas

valide et qu'il fallait recommencer on peut être sûr que les rectorats trouveraient les moyens de faire voter les personnels.

Sans la grande mobilisation des militants des organisations syndicales, la participation aurait été bien basse. Peut-être 10 ou 20%. Mais le ministère et le gouvernement actuel auraient-ils un intérêt à des taux aussi bas ? Eux qui ont tant de fois

montré leur attachement au dialogue (de sourds) social ! Eux qui portent une réforme du rôle des instances telles que les CAP ou les CHSCT (pour réduire leurs attributions) où siègent les représentants des personnels ?

Non vraiment, on ne voit pas !

Yannick Lefebvre

Élections professionnelles - Le SNES FSU reste le syndicat de référence pour les personnels du second degré

Les élections professionnelles dans l'Éducation Nationale se sont achevées le jeudi 6 décembre, avec la fin du dépouillement de l'ensemble des scrutins (CT, CAP, CCP).

Comme au niveau national, **la FSU conserve sa place de première organisation syndicale au sein du comité technique Académique (CTA) de Reims avec 5 sièges sur 10 (36,79 %)** ainsi qu'au sein des comités techniques Départementaux (CTSD)

noncés et ont fait l'objet de déclarations à l'administration. **Le SNES-FSU remercie les électeurs qui ont participé au scrutin malgré un processus de vote rébarbatif et les difficultés rencontrées.**

La section académique du SNES-FSU remercie tout particulièrement ses adhérents qui se sont bien mobilisés.

Le SNES FSU, majoritaire, reste le syndicat de référence pour les personnels du second degré. Ses élus et ses militants vont continuer d'œuvrer au

					FSU		
	Inscrits	Votes	%	total votants	%	votants	sièges
CTA	21476	8813	41,0%	8813	36,8%	3242	5
CTSD 51	8387	3462	41,3%	3462	38,2%	1323	5
CTSD 08	4536	1899	41,9%	1899	33,9%	643	5
CTSD 10	4492	1722	38,3%	1613	37,9%	653	5
CTSD 52	3005	1082	36,0%	1082	45,6%	493	6

Dans les commissions administratives paritaires (où sont étudiés les avancements accélérés d'échelons, les contestations d'avis, la hors classe, la classe exceptionnelle, les mutations,...).

quotidien pour la défense des personnels et de nos métiers dans les établissements et face à un gouvernement dont la priorité n'est pas, loin s'en faut, le service public d'Éducation Nationale.

					SNES-FSU		
	Inscrits	Votes	Pourcentage	total votants	%	votants	sièges
CAPA des psychologues de l'EN	176	139	79,0%	139	59,0%	82	3*
CAPA des professeurs certifiés et des AE	4628	1865	40,3%	1865	52,5%	979	12
CAPA des PEGC	35	11	31,4%	11	100,0%	11	2
CAPA des CPE	275	189	68,7%	189	53,4%	101	3
CAPA des professeurs agrégés	1018	502	49,3%	502	52,8%	265	7
CCP des non titulaires exerçant des fonctions ENS, EDU et PSY	585	173	29,6%	173	24,9%	43	1
CCP des non titulaires exerçant des fonctions SURV et d'ACC	2656	213	8,0%	213	36,2%	77	3

* Le SNES-FSU aurait du avoir 3 sièges sur les 4 pour la CAPA des PsyEN mais ne présentant pas de candidat classe exceptionnelle pour cette catégorie le siège a été donné à l'UNSA même si ses voix ne pouvaient pas lui faire prétendre à un siège dans la commission.

Le SNES-FSU reste largement majoritaire.

La participation au vote est en hausse malgré les contraintes et les dysfonctionnements du vote électronique qui ont été un gros handicap pour permettre au plus grand nombre de voter dans des conditions acceptables. Tous ces dysfonctionnements constatés ont été remontés, dé-

La section académique du SNES-FSU remercie chaleureusement ses militants et ses élus pour la qualité et la sincérité de leur engagement, pour leur travail au service de la profession et du service public d'éducation.

Olivier Lefort

PSYCHODRAME ELECTORAL

Les élections professionnelles de la catégorie des Psychologues de l'Éducation Nationale de l'académie de Reims ont été relativement mouvementées.

La pièce s'est jouée en plusieurs actes :

1) Au moment du dépouillement

Le taux de participation était de 78,98 % contre 61,8 % en 2017, ce dont nous nous sommes félicités. De plus, la liste du SNES-SNUipp-FSU a comptabilisé 65 % des voix.

Malgré l'obtention de **3 sièges par les urnes pour la FSU**, nous n'avons pas pu obtenir ces 3 sièges, car la loi interdit d'empêcher une liste d'avoir un siège si elle a le nombre de voix nécessaire. Pour rappel, il fallait avoir 34 voix pour obtenir un siège.

Nous avons donc fait remonter dès la signature du PV que la décision ministérielle d'empêcher la fusion de la classe exceptionnelle et la Hors-Classe dans le corps des PsyEN nous était fortement préjudiciable.

Comme aucune des listes ayant obtenu un siège (SNES-SNUipp-FSU et SGEN) n'a présenté de candidats en classe exceptionnelle, le président du bureau de vote avait conclu qu'un collègue titulaire et un suppléant devraient être tiré au sort par l'administration parmi les 13 collègues du grade classe exceptionnelle de l'académie de Reims pour siéger. Si aucun collègue n'acceptait de siéger, il serait remplacés par un personnel de l'administration.

2) Recours de l'UNSA

Or, l'UNSA propose un recours à cette décision au motif que le SNES-SNUipp-FSU et le SGEN ont présenté tous les deux des listes sans candidat dans le grade de la classe exceptionnelle, le SE-UNSA, n'ayant pas obtenu de siège par les urnes, mais étant la seule liste à présenter un candidat en classe exceptionnelle. Ils ont donc demandé à obtenir le siège de la classe exceptionnelle.

À ce moment-là, on ne pouvait choisir qu'un candidat par grade et pour la classe exceptionnelle, seule l'UNSA en avait un. Il nous a fallu attendre confirmation de l'administration.

3) Le lendemain matin du dépouillement

Lors de la désignation des candidats, le rectorat a relu l'article 21 du décret 82-451 :

"Lorsque la procédure prévue ci-dessus n'a pas permis à une ou plusieurs listes de pourvoir tous les sièges auxquels elle aurait pu prétendre, ces sièges sont attribués à la liste qui, pour les grades dont les représentants restent à désigner, a obtenu le plus grand nombre de suffrages. ", et a décidé que l'UNSA n'ayant pas le nombre de voix suffisant pour obtenir un siège, il ne pouvait lui être attribué le siège de la classe exceptionnelle. L'UNSA a maintenu sa demande de recours et nous attendions une réponse définitive de l'administration centrale.

4) L'UNSA réclame le siège de la classe exceptionnelle

La réponse de l'administration centrale tardant à venir, et l'UNSA réclamant toujours le siège de la classe exceptionnelle, de notre côté, nous étions toujours dans l'inquiétude de perdre un siège, et ce, pour 4 ans.

5) RÉSULTATS des élections CAPA-PsyEN de l'académie de REIMS

2018	SNES-SNUipp FSU	SGEN-SFDT	SE-UNSA
voix	82	34	20
sièges	2 (au lieu de 3)	1	1 (au lieu de 0)

Le rectorat nous confirme que le ministère demande à l'académie d'attribuer le siège de la classe exceptionnelle relatif à la CAPA des Psychologues de l'Éducation Nationale à l'UNSA en s'appuyant sur un arrêt du Conseil d'Etat.

Au final, comme l'UNSA était la seule organisation syndicale à avoir présenté une liste complète, il lui suffisait d'avoir une voix pour obtenir le siège en classe exceptionnelle.

En somme, nous avons donc perdu un siège, lequel revient à l'UNSA, ce qui nous paraît injuste.

Sophie Verdier

BONNET D'ÂNE :

Il est attribué sans conteste à ceux qui au ministère étaient en charge de l'organisation des élections professionnelles, moment ô combien important pour les organisations syndicales mais aussi pour l'ensemble des collègues en droit d'attendre d'être bien défendu sur leurs questions de carrière.

Nombreux sont ceux qui ont tout mis en œuvre pour que le moins de collègues votent. Voter a parfois été un vrai parcours du combattant mais comment faire lorsque le site de vote est "planté" ? Ce problème a été de nature à décourager certains collègues de se connecter à nouveau. De même, nombreux sont les collègues qui, ayant voté, n'ont pu sortir la preuve de leur vote.

Certaines catégories ont, de fait, quasiment été interdites de vote. C'est particulièrement le cas des AED (participation établie à 8,02 % !!!) car une majorité de ces collègues n'avaient même pas connaissance de leur NUMEN et personne, de toute évidence, ne se souciaient d'eux !!!

Il faut aussi pointer du doigt certains, et certains seulement, chefs d'établissement qui se moquaient bien du vote.

Ainsi, lors de nos visites dans certains établissements, nous avons pu constater que la salle équi-

pée pour que les collègues votent était désespérément fermée à clé ; de même, un chef qui n'avait rien préparé, contrairement à ce que les textes stipulent, et il ne peut pas dire que le rectorat n'a pas fait son travail, nous a dit simplement que les collègues avaient toutes et tous des ordinateurs et, de ce fait, pouvaient aisément voter de chez eux... alors que lui-même et tous les chefs d'établissement peuvent voter pendant leur "temps de travail" !!!

Faut-il voir dans ce genre de comportements une volonté de peser sur les scrutins des autres catégories dans lesquelles l'UNSA, à laquelle le SNPDEN, syndicat majoritaire des personnels de direction (86 % des suffrages exprimés), appartient ? En tous cas ce « premier pédagogue » de l'établissement a une bien piètre opinion du fonctionnement démocratique de notre pays.

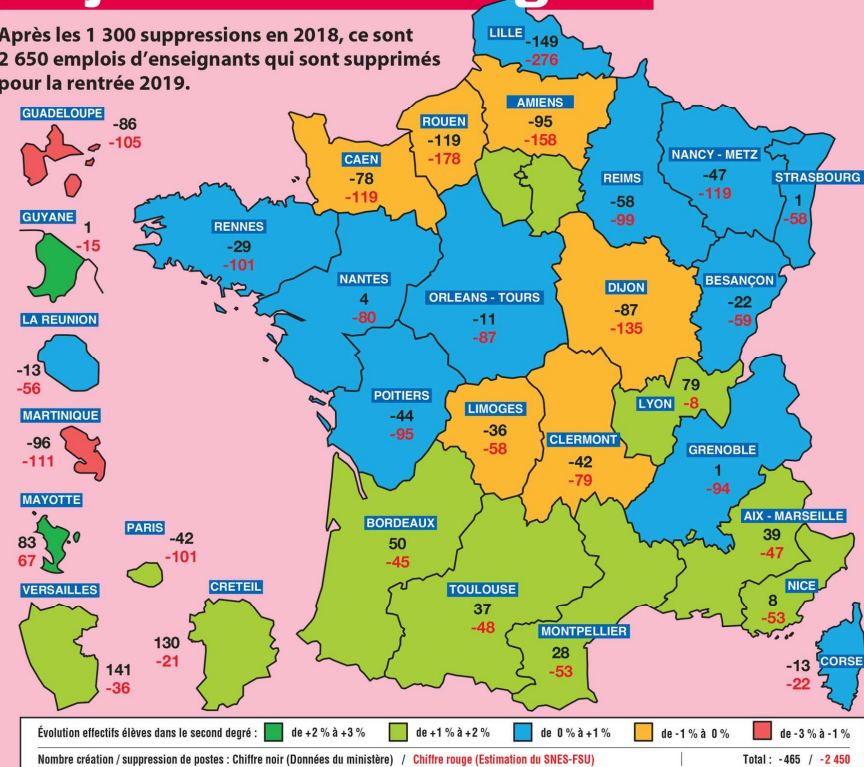
Certains penseront que c'est de la pure paranoïa... mais une chose est sûre, vu les "scores" de l'UNSA chez les enseignants (5% chez les agrégés, 12% chez les certifiés et 14,5% chez les PLP), celle ou celui qui ne vote pas, c'est, de fait, une voix pour l'UNSA qui accompagne le plus souvent les réformes contestées par la grande majorité des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation...

Le secrétariat académique du SNES-SNES

Alors que le budget de l'Etat impose la suppression de 2 450 postes dans le second degré (2 250 emplois de titulaires et 400 emplois de stagiaires), le document remis par le Ministère au CTM et sur lequel il fonde sa communication affiche la perte de « seulement » 365 postes. Cette manipulation s'explique par l'intégration des HS pour l'équivalent de 2 085 emplois aux moyens d'enseignement, soit une explosion du nombre d'heures supplémentaires. Le SNES lance une opération désintox pour contrer la propagande de l'Etat, la carte ci-contre rétablit la vérité sur les suppressions réelles de postes dans les académies.

Suppressions Blanquer : toujours des mensonges !

Après les 1 300 suppressions en 2018, ce sont 2 650 emplois d'enseignants qui sont supprimés pour la rentrée 2019.



Les Commissions Administratives

LE SNES TOUJOURS

Agrégés et assimilés

Vos élus SNES, SNESup, SNEP
7 titulaires, sur 10 sièges.

Classe exceptionnelle et Hors classe :

1. Mme LAGAUCHE Maryline - géographie - Lycée Arago, Reims - 51
2. Mme MICHALSKI Michèle - économie et gestion - URCA, Reims - 51
3. Mme RAOUX Dominique - histoire-géographie - Lycée Bouchardon, Chaumont - 52
4. Mme HOURLIER Emmanuelle - anglais - Lycée Colbert, Reims - 51
5. Mme BERTHELOT Louise - histoire - Collège Renoir, La Porte-du-Der - 52
6. Mme GEORGES Joëlle - mathématiques - Lycée Clemenceau, Reims - 51

Classe normale :

1. M. CHANOIR Yohann - histoire - Lycée Jaurès, Reims - 51
2. M. ROGISSART Etienne - mathématiques - Lycée Sévigné, Charleville-Mézières - 08
3. Mme VAILLON Angéline - lettres classiques - Collège Moulin, Marigny-le-Châtel - 10
4. M. CARPENTIER Matthias - eps - Collège Thibaud de Champagne, Fismes - 51
5. M. TREVET Rudy - mathématiques - Collège Brossolette, La Chapelle Saint-Luc - 10
6. Mme THERY Claire - sciences-physiques - Lycée Libergier, Reims - 51
7. M. HANNIER Nicolas - allemand - Lycée Le Château, Sedan - 08
8. M. PEDUZZI Maxime - lettres modernes - Lycée Arago, Reims - 51

Certifiés, adjoints d'enseignement.

Vos élus SNES, SNEP et SNESup
12 titulaires, sur 19 sièges

Classe exceptionnelle du corps des professeurs certifiés

1. M. RICHOLLEY Jean-Claude - histoire-géographie - Collège Guillaumet, Mourmelon-le-Grand - 51
2. Mme FUSELIER Karine - lettres classiques - Collège Bayard, Charleville-Mézières - 08

Hors classe du corps des professeurs certifiés

1. Mme MESSAOUDI-NOBEL Laetitia - histoire-géographie - Collège Bayard, Charleville-Mézières - 08
2. M. BELLEIL François - histoire-géographie - Lycée Chagall, Reims - 51
3. M. ROUFFIGNAC Renaud - histoire-géographie - Collège Duruy, Châlons-en-Champagne - 51
4. Mme ACCART Marie-Line - mathématiques - Collège de la Brie Champenoise, Montmirail - 51

Classe normale du corps des professeurs certifiés et corps des adjoints d'enseignement

1. M. LEFORT Olivier - mathématiques - Lycée Verlaine, Reims - 08
2. Mme PETIT Alice - documentation - Collège Monnet, Epernay - 51
3. Mme GEORGE Alexandra - histoire-géographie - Lycée Marie de Champagne, Troyes - 10
4. Mme MIGNON Pascale - anglais - Collège de Colombey, Colombey-les-deux-Eglises - 52
5. Mme VOLLONDAT Célia - lettres modernes - Lycée Roosevelt, Reims - 51
6. M. BERNARD Alexis - mathématiques - ZR Saint-Dizier Lycée Saint-Exupéry, Saint-Dizier - 52
7. Mme BLIARD Grace - anglais - URCA, Reims - 51
8. Mme GEHIN Raphaëlle - mathématiques - Lycée Chagall, Reims - 51
9. Mme PLANCON Chloé - mathématiques - Collège Pasteur, Sermaize-les-Bains - 51
10. Mme LELOVSKY Charlotte - svt - ZR Troyes Lycée Herriot, Sainte-Savine - 10
11. Mme GEAS Elodie - documentation - Collège Schuman, Reims - 51
12. M. TRAMUSET Sébastien - sciences-physiques - Lycée Brière, Reims - 51
13. Mme DELANNOY Caroline - anglais - Lycée Hessel, Epernay - 51
14. M. PIGRET Benoit - technologie - Collège Université, Reims - 51
15. M. ODIVART Yohan - histoire-géographie - Collège Schuman, Reims - 51
16. Mme RANAIVOSON Myriam - éducation musicale - Collège Billa, Tinquex - 51
17. M. BALLY Alexandre - histoire-géographie - Lycée De Gaulle, Chaumont - 52
18. Mme DUMOULIN-MOY Valérie - éducation musicale - Collège Université, Reims - 51.

Conseillers principaux d'éducation

Vos élus
3 titulaires

Classe exceptionnelle des conseillers principaux d'éducation

1. Mme OLIVO Corine - Lycée François Truffaut, Reims - 51
2. Mme HERNANDEZ Véronique - Collège de la Brie Champenoise, Montmirail - 51

Hors classe des conseillers principaux d'éducation

1. M. BOURGEOIS Guy - Lycée Brière, Reims - 51
2. Mme NOBLE Marie-Laure - Lycée de la Brie Champenoise, Montmirail - 51

Classe normale des conseillers principaux d'éducation

1. Mme COUTANT Laurence - Collège de la Brie Champenoise, Montmirail - 51
2. M. RISSER Thomas - Collège Joliot, Reims - 51

Professeurs de langues vivantes

Vos élus
2 titulaires

1. M. ROYER Dominique, PEGC Classe de langues vivantes - 51
2. Mme POIROT Clotilde, PEGC Classe de langues vivantes - 51
3. M. MAESO Gérard, PEGC Classe de langues vivantes - 51
4. Mme JACQUET Carole, PEGC Classe de langues vivantes - 51

Psychologues

2 titulaires

Hors classe des psychologues

1. Mme DELAHAYE Natacha - Circonscription de Reims - 51
2. Mme ROBERT Laurence - Circonscription de Reims - 51

Classe normale des psychologues

1. Mme MAHALAINE Soraya - CIO - Reims - 51
2. Mme RUCKEBUSCH Ghislaine - Circonscription de Reims - 51

La FSU obtenait trois sièges par classe exceptionnelle, l'Unsa par ce grade mais qui n'obtient pas de siège par classe exceptionnelle, bien qu'ayant pu bénéficier de l'avis de ses collègues et des personnels qui ont voté politiquement en faveur de la suppression de cette confiscation de grades classe ex et hors classe exceptionnelle dans l'académie, ce qui a permis de trouver des candidats. Nous regrettons de ne pas avoir réclamé la fusion des grades.

* Pour plus de détails voir article par ailleurs

Comités Paritaires Académiques

ÉLUS MAJORITAIRES

Principaux d'éducation élus SNES élus sur 4 sièges.

Principaux d'éducation

1er – Vitry-le-François – 51
siège Bastié – Reims – 51

Principaux d'éducation

– Reims – 51
Europe – Reims – 51

Principaux d'éducation

des deux vallées – Monthermé – 08
Curie – Reims – 51

Enseignements général de collège élus SNUipp, SNES

élus sur deux sièges, 2 suppléants.

Ex Collège Joliot-Curie, REIMS
Ex Collège Eurêka, PONT-STE-MARIE
Collège Sirot, GUEUX
Ex Collège Fort, REIMS)

de l'Éducation Nationale *

élus sur 4 sièges avec 65% des voix

de l'Éducation nationale

cription de Reims Sud – Reims – 51
cription de Romilly-sur-Seine – Romilly-sur-Seine – 10

de l'Éducation nationale

Reims – 51
cription de Revin – Revin – 08

pour les voix mais ne présentant pas de candidats en
il était la seule liste à présenter des candidats dans
de siège au suffrage a réclamé le siège classe ex-
tent à la seule organisation qui présentait en classe
de voix d'obtenir ce siège au détriment de la FSU
pour nous. Le ministère porte seul la responsabilité
des voix de la FSU en ayant refusé la fusion des
alors qu'il n'y a que 13 collègues en classe excep-
tivement a empêché toutes les organisations de pouvoir
appelons que c'est unanimement que nous avons

leurs.

NON TITULAIRES

Pour les CCP AED et contractuels, le scrutin étant sur sigle
les candidats sont désignés par les organisations syndicales.

Pour les AED et AESH, la FSU obtient 3 sièges sur 6

1 Mme HENAUT Sophie - Lycée Jaurès - 51100 REIMS
2 M. BIEN Nicolas - Lycée Roosevelt - 51100 REIMS
3 M. MAJA Antonin - LPO Verlaine - 08300 RETHEL
4 Mme HUFTIER Deborah - Collège Billa - 51430 TINQUEUX
5 M. DIOT Guillaume - Collège Université - 51100 REIMS
6 M. CHENAUX Laurent - Lycée Jaurès - 51100 REIMS

Pour les Contractuels, la FSU obtient 1 siège sur 3

1 Mme KRANTZ Nadine - LP Veil 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES.
2 Mme PERIN Aurélie - Collège 08110 CARIGNAN

Un grand merci à toutes nos électrices
et électeurs, nos syndiquées et
syndiqués, militantes et militants.

Vos élus au Comité Technique Académique

La FSU obtient 36,8 % des voix, soit 5 sièges sur 10

L'Unsa avec 30,8 % des voix obtient 4 sièges et le SGEN CFDT avec
10,7% des voix obtient 1 siège.

GIRARDIN	CHRISTOPHE	51	SNES
DESIMPEL	ISABELLE	10	SNUIPP
CAMBRÉSY BAESCH	CHARLOTTE	51	SNASUB
CARPENTIER	MATTHIAS	51	SNEP
PETIT	ALICE	51	SNES
DEVALLÉ	RÉGIS	52	SNUEP
BROCCARD	MAUD	52	SNUIPP
BOURGEOIS	GUY	51	SNES
VOLLONDAT	CÉLIA	51	SNES
RICHOILLEY	JEAN-CLAUDE	51	SNES

Des pré-recrutements qui n'en ont que le nom...

Décidément « l'école de la confiance » voulue par Jean-Michel Blanquer porte bien mal son nom. Après la réforme du lycée, la réforme du baccalauréat, c'est la formation des futurs enseignants qui est de nouveau attaquée. Si nous sommes conscients des failles du système actuel, c'est une situation bien pire qui se profile à la rentrée prochaine. En effet, dans la partie intitulée « Gestion des ressources humaines », on apprend que les Espé vont se transformer en INSPE (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation). Au-delà du changement de nom, c'est bien un changement de gouvernance qui se profile, avec un directeur qui sera nommé sans consultation des personnels. On peut craindre de ce fait que des décisions soient imposées, sans qu'elles soient nécessairement dans l'intérêt des étudiants...

Étudiants dont la situation et les conditions d'études vont se dégrader considérablement à la rentrée prochaine. Alors même que nous sommes depuis plusieurs années en situation de pénurie concernant les recrutements d'enseignants, alors même que la réussite au concours est déjà un défi à relever pour de nombreux étudiants de Master 1, et que l'année de stage est rendue très difficile par le double statut d'étudiant et de fonctionnaire stagiaire, la loi pour « l'École de la confiance » pro-

pose d'affecter les assistants d'éducation, à partir de la seconde année de licence, pour un tiers de leur service, à des fonctions d'enseignement, pour un salaire de misère (266 euros par mois !!!). Il est vrai que les établissements du second degré n'ont pas besoin d'adultes encadrant les jeunes et exerçant des fonctions de surveillance dans des établissements qui ont déjà perdu un nombre considérable de postes d'assistants d'éducation ces dernières années... Mais c'est tellement plus facile de pallier ainsi les difficultés de recrutement ainsi que la baisse drastique du nombre de postes au concours de cette manière (moins 20% pour la session 2019). Comment peut-on imaginer que demander à des étudiants de faire cours, en plus de la préparation au concours et de la validation au Master, va permettre d'améliorer la formation et les conditions d'entrée dans le métier ? Est-ce à dire que mettre des adultes devant les élèves suffit à donner à ces élèves un enseignement de qualité ? Les Espé, partout en France, se mobilisent contre cette réforme qui va à l'encontre de l'intérêt de nos futurs collègues, enseignants, mais aussi des élèves qui ont le droit d'avoir en face d'eux de véritables professeurs formés, qualifiés, et convenablement rémunérés.

Élodie Géas

Pour une année 2019 combative et revendicative.

À l'initiative du SNES et de la FSU Ardennes dans le cadre de la journée nationale d'action du mercredi 19 décembre (jour de la tenue du Conseil Supérieur de l'Éducation qui examinait les nouveaux programmes de lycées et du Comité Technique Ministériel qui présentait la carte scolaire de la rentrée 2019 et son lot de suppressions de postes...), une assemblée générale des personnels s'est tenue mercredi après-midi dans les locaux de la FSU Ardennes, réunissant une dizaine d'enseignants.

Si les professeurs de lycées ont exprimé leurs grandes inquiétudes voire leur totale opposition à la réforme des lycées qui va réduire l'offre de formation et donc renforcer les inégalités (entre les territoires, entre les lycées eux-mêmes...), diminuer le nombre d'heures d'enseignements et donc générer de nombreuses suppressions de postes, augmenter le nombre d'élèves par classe et donc dégrader encore un peu plus les conditions de travail des enseignants et les conditions d'études et d'apprentissage des élèves..., les enseignants de collège ont eux aussi dit leurs craintes concernant la rentrée à venir, à l'annonce

notamment de la reprise de 58 postes dans les collèges et lycées de l'académie de Reims pour la prochaine année scolaire 2019-2020... Dans quelle mesure le département des Ardennes sera-t-il impacté par ces nouvelles reprises d'emplois ? Ses difficultés sociales et scolaires seront-elles enfin prises en considération dans l'attribution des dotations (en heures et en personnels) en janvier 2019 ?

Quoi qu'il en soit, les sections départementales du SNES, de la FSU Ardennes et de SUD Éducation ont d'ores et déjà établi un plan d'actions qui, dès la rentrée de janvier, prévoit de diffuser largement toutes les informations concernant cette « transformation » des lycées pour en démontrer tous les effets néfastes, de mener toutes les actions nécessaires pour obtenir une autre réforme des lycées, une autre préparation de rentrée 2019.

Elles dénoncent également les diverses formes d'intimidation, de menaces, de pressions qui ont pu être utilisées à l'encontre de lycéens (et de personnels...) qui souhaitaient manifester leur opposition à cette réforme et exprimer leurs revendications.

Pour le SNES et la FSU Ardennes,
Karine Fuselier

Professeur.e.s documentalistes et réforme du lycée : la grande désillusion

Le 29 novembre, dernier, un stage consacré aux professeurs documentalistes a rassemblé une trentaine de collègues, issus de toute l'académie et de tous types d'établissements. Actualité oblige, les débats ont tourné autour de la réforme du lycée, et plus spécifiquement de la place octroyée aux fonctions pédagogiques des professeurs documentalistes dans cette réforme. En effet, avec la disparition des TPE, les craintes sont grandes de voir les collègues affectés dans les lycées « empêchés » de faire cours, l'argument phare de nombre de chefs d'établissements portant sur la restriction des horaires d'ouverture des CDI, avec l'application du décret de 2014.

L'histoire de notre profession est ainsi faite, d'avancées (création du Capes en 1989, décret de 2014, EMI, circulaire de mission en mars 2017), mais aussi de régressions (disparition des IDD, puis des TPE). Cependant rien ne nous empêchera d'exercer notre mission essentielle : développer l'esprit critique de nos élèves.

Nous ne sommes pas restés sans réagir face aux attaques subies dans le cadre de la réforme du

lycée. Le SNES a proposé au CSP le vœu suivant :

Le SNES-FSU constate l'insuffisance de mention des professeurs documentalistes et de l'enseignement de l'information documentation. Le SNES-FSU demande au CSP une réflexion urgente sur des éléments de programmes en information documentation au lycée dans la continuité du programme d'EMI en collège.

Nous allons également interpellier la Rectrice sur la problématique du GAR, et allons lui envoyer un courrier reprenant les éléments suivants :

Le professeur documentaliste ne pourra en aucun cas se faire imposer la gestion du GAR (Gestionnaire d'Accès aux Ressources)

Nous ne comprenons pas que le professeur documentaliste semble en être désigné responsable « par défaut ».

Dans le cas où un professeur documentaliste souhaiterait s'impliquer dans ce dispositif, cela devra être considéré comme une mission particulière rémunérée comme telle.

Tout comme pour les manuels papiers, le professeur documentaliste ne pourra pas se voir attribuer la responsabilité de la distribution des manuels numériques.

Nous espérons que ces contributions seront entendues.

Élodie Géas

ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS.

Lors du CTA du 06 décembre dernier a été présentée aux organisations syndicales, représentées dans cette instance, la carte des spécialités en lycée pour notre académie.

Nous avons rappelé les problèmes posés par cette réforme. Vous pourrez retrouver la déclaration FSU faite en ouverture de cette commission sur notre site (**Actualités : CTA du 6 décembre 2018 et carte académique des spécialités**).

Ces problèmes sont peu de choses (!) : des élèves devront changer de lycée, recourir à l'enseignement à distance, à des visioconférences pour disposer d'un enseignement rare ; y aura-t-il une enveloppe budgétaire à la hauteur ? ; que vont devenir les enseignements optionnels (LV3, langues anciennes, enseignements artistiques ou EPS) ?

À cela s'ajoutent nécessairement d'autres questions : quid de la refonte des programmes ? Quid du futur baccalauréat et de son organisation locale ?

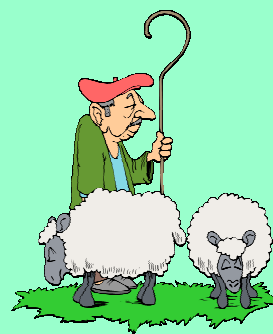
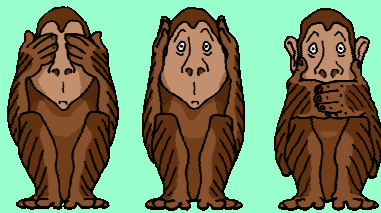
Aussi nous souhaitons une pause dans ces réformes et de nouvelles discussions pour construire un autre lycée, y compris en revoyant le

système de Parcoursup.

Ce n'est pas autre chose que réclament les lycéens qui ont envahi les rues de nos grandes villes.

Juste une précision pour finir : le SNES (5 voix) a voté "contre" cette carte académique des lycées, rejoint par le SGEN (1 voix) alors que l'UNSA (4 voix) a voté "pour". Il est vrai que l'UNSA est surtout l'émanation des administratifs et des chefs d'établissement (cf l'article "bonnet d'âne") et assez peu des enseignants.

Jean-Claude RICHUILLEY



Voir la vie en jaune ? Réflexions sur un mouvement social

« Ploucs-émissaires », « Français de la périphérie », « nouveaux Jacques », « bonnets rouges en jaune »... Les journalistes et les experts ont multiplié les appellations les plus diverses sur les gilets jaunes. Cette diversité énonce davantage l'incapacité de ces mêmes personnes à comprendre un mouvement social plutôt qu'une aptitude à l'analyser. De nombreuses questions restent posées. Pour y répondre, il semble nécessaire d'adopter une démarche inverse à celle mobilisée jusqu'ici. Plutôt que de voir les gilets jaunes comme un mouvement atypique et original, ne faut-il pas plutôt se demander au contraire s'il s'inscrit dans une histoire ? Bref, au lieu d'en énoncer les ruptures, tentons d'en repérer les continuités.

Une France brune déguisée en jaune ?

Le gouvernement et les députés de la majorité présidentielle ont martelé que les gilets jaunes cachaient en fait des vestes brunes. Le processus de disqualification d'un mouvement en l'accusant d'être situé à l'extrême du champ politique est loin d'être une pratique du nouveau monde. En 1968, la CGT accusait ainsi les gauchistes d'être à l'origine des grèves de mai. On sait que la peur de l'extrême-droite est utilisée par le gouvernement, notamment dans la perspective des élections européennes, espérant un sursaut républicain, qui se traduirait par sa victoire dans les urnes. De fait, la présence de militants d'extrême-droite parmi les gilets jaunes, abondamment médiatisée, semble donner du poids à ces affirmations. Ces gilets seraient donc un avatar des poujadistes des années 50, aussi xénophobes et antisémites que l'étaient leurs prédécesseurs. Mais cette présence semble davantage **conjoncturelle que structurelle**. Que le Rassemblement national entende récupérer la colère des gilets jaunes est évident. Que l'effet d'aubaine et la caisse de résonance formidable soient saisis par des militant frontistes l'est tout aussi. Pour autant, le RN parviendra-t-il à accaparer une partie de cet élan et à le transformer en vote ? Personne aujourd'hui ne peut l'affirmer. Cela ne doit pas (nous) conduire à accabler ce mouvement mais plutôt à tenter de le comprendre.

Une France à l'écart de la centralité ?

Le rapport à la centralité semble être une clé de lecture essentielle. Les gilets jaunes n'occupent pas les ronds-points par hasard. Toute dynamique sociale a déjà besoin d'un espace qui lui soit propre. Choisir les ronds-points est une démarche

qui a du sens, celui d'une appropriation du symbole d'un problème exprimé par les membres des barages : le rapport à la centralité. Car il y a aujourd'hui un divorce net entre la « centralité » de l'emploi et des services et la mise en périphérie du domicile. La dispersion urbaine et le zonage entre espaces résidentiels, commerciaux, industriels... ont entraîné la domination de la voiture. L'automobile est reine et le piéton son esclave. En Île de France, les personnes passent plus de 75 minutes par jour dans leur voiture contre 45 pour celles vivant en Haute-Marne. Ce rapport distant à la centralité et la dépendance envers la voiture qui l'accompagne, explique de fait la structuration du mouvement en Île de France, mouvement qui est donc loin de se limiter à la France des périphéries. Les gilets jaunes, chacun avec une échelle différente, protestent aussi contre cet étalement urbain et l'absence de toute réflexion d'ensemble sur des transports collectifs efficaces quand on n'a pas la chance de bénéficier d'une autre forme de mobilité. C'est dire que le mouvement agrège des personnes très diverses.

Quelle sociologie des gilets jaunes ?

Doit-on se satisfaire de la sociologie télévisée en convoquant une « France des exclus » ? Il apparaît au contraire que cette France du maillot jaune se compose certes de retraités mais aussi de nombreux actifs. Infirmières, professeurs des écoles, travailleurs sociaux, employés des services commerciaux, chauffeurs-livreurs, camionneurs, chefs de Très Petites Entreprises, artisans, fonctionnaires de la Territoriale etc., dessinent un autre visage que celui évoqué par les plateaux télé. Ces gilets sont aussi des salariés, y compris des chefs d'entreprises, des personnes donc qui ne sont pas exclues mais qui ont peur de le devenir ! Car le sentiment qui domine, c'est bien celui de l'accablement dû aux taxes et aux impôts. La France, on le sait, est en tête avec le Danemark en matière de prélèvements obligatoires, sans avoir l'efficacité du « modèle danois ». D'où les mots d'ordre sur **la justice sociale et sur l'injustice fiscale**. Les gilets jaunes ont mis sur la table la question des revenus. On est donc loin d'une France rurale opposée à une France urbaine. Il s'agit de toute évidence d'un mouvement qui refuse de voir une France nouvelle sortir des bureaux de l'Élysée et des *open spaces* en verre et en acier stylisé, de voir une France des gagnants exaltés et médiatisés face à une France des perdants, dénigrée (les Gaulois, les classes laborieuses) et oubliée des médias. Ce que réclament de

fait les gilets jaunes, c'est bel et bien une économie morale. Avec un prix de l'essence moral, avec un salaire qui le soit aussi et avec une imposition qui ne soit pas socialement sélective à l'envers.

La France de la bagnole ?

La question du prix de l'essence, après avoir été l'élément moteur de la contestation, est aujourd'hui reléguée dans les marges du mouvement. En dépit de son coût, la part du carburant dans les dépenses des ménages est assez stable, autour de 25 %, contrairement à celle de l'assurance et de l'entretien. Un Français sur 5 est aujourd'hui sans voiture, soit par choix, soit par contrainte. Une large partie de la population est ainsi confrontée à des dépenses contraintes qui augmentent, alors qu'aucune autre solution n'est proposée. Dans Le Grand Périgueux, la part des transports collectifs dans les déplacements n'atteignait pas 5 % en 2016. On le sait, les TER manquent, la SNCF supprime des lignes secondaires et réduit même les départs de TGV comme à Reims et bousculent les horaires comme sur le trajet Chaumont-Paris. Le mouvement des gilets jaunes est aussi une contestation de la politique de démantèlement des territoires mise en œuvre depuis des décennies. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer la carte ferroviaire française en 1910 et en 2010. Bref, la revendication principale, fédératrice, est celle d'une réelle **justice socio-spatiale**, dont on doute fortement qu'elle soit placée à l'ordre du jour de l'agenda du reste du quinquennat.

Le refus du méta-langage libéral

La genèse des gilets jaunes a de quoi séduire le plus dur des libéraux. Le mouvement participe de fait d'un incroyable *team-building* citoyen. La cible de cette structure fédératrice, comme on dirait dans la novlangue, c'est le gouvernement. Pas l'ensemble des représentants ministériels de la puissance publique, mais ce gouvernement. Le gilet jaune incarne le refus du libéralisme et de sa variante macroniste. Quand on se pique d'histoire, ce qui ne semble pas le cas de tous, on sait que la France a toujours montré une sévère allergie aux potions de cette idéologie. L'échec de Valéry Giscard d'Estaing en 1981 s'explique aussi par ce rejet. Imposer aujourd'hui une politique mise en œuvre dans les années 80 en Grande-

Bretagne et aux États-Unis, sans en avoir au préalable dressé le bilan et mesuré le coût politique (on se souvient de la dame de fer remerciée après les émeutes de la Poll-Tax, qui volait les pauvres pour laisser aux riches) est bel et bien une forme sévère de cécité et de surdité. Le sentiment, de ne pas être écouté ni même entendu, constitue non seulement un motif de mobilisation mais aussi hélas un vecteur de la violence, qui est souvent en France l'agio du silence. La séquence de Puy-en-Velay a souligné une rupture inouïe entre les manifestants et le chef de l'exécutif, dont nous, militants syndicaux et syndiqués, mesurons bien tout le danger. Car même si les gilets jaunes ont des aspects anti-syndicalistes, même si le discours entonné sur les ronds-points moque parfois le dévouement de nombreux de nos camarades, aucune dynamique sociale ne peut se passer de relais. Il n'en va pas, comme on a pu l'entendre, de la défense de nos « privilèges », mais de l'avenir de la République, du moins de celle au SNES que nous aimons et que nous défendons au quotidien dans les salles de classe et dans les commissions paritaires.

De fait, c'est sur l'action syndicale qu'il convient de conclure : son devenir et son avenir. On a, il faut l'écrire, à apprendre du mouvement des gilets jaunes. Ils ont eu ce que des dizaines de grèves n'ont pas obtenu. Ils ont réussi à agréger des personnes très différentes autour de mots d'ordre simples uniquement, au départ, par les réseaux sociaux. Un des enseignements est qu'il nous faut investir réellement ce nouveau territoire militant. Interroger nos pratiques, montrer ce que l'on fait, offrir aux collègues une plus-value, exprimer, expliquer, mobiliser, entretenir un flux permanent de mots, être connecté et veiller, tels semblent être les défis du syndicalisme aujourd'hui.

Yohann Chanoir



Lycée : bataille sur tous les fronts

Une réforme du lycée, du bac, de l'accès aux études supérieures dont les personnels ne voudraient pas, dont les élèves ne voudraient pas, que les personnels de direction auraient du mal à mettre en place... Ça ne paraîtrait pas très sérieux. Menée en force et dans la précipitation ? Ça ne paraîtrait pas très raisonnable. Et pourtant...

Dans les différentes académies, les actions et les réactions se développent. Et les réponses de l'autorité de l'administration sont inquiétantes.

À Aix-Marseille, le Recteur a fait passer le mot aux chefs d'établissements : il faut éviter les réunions et diverses formes d'échanges entre usagers et professeurs. À Dijon, une collègue est mise en cause sur le plan disciplinaire pour avoir fait paraître un pamphlet s'en prenant au président de la République. Pourtant, la loi prétendant imposer un « devoir de réserve » aux professeurs n'est pas (encore ?) passée.

Dans l'académie, la Rectrice considère que les professeurs influencent les élèves quand ceux-ci protestent contre Parcoursup ou la réforme du lycée. Cela signifie-t-il qu'ils seraient incapables d'exprimer seuls leur désaccord et d'entrer pour cela dans l'action ?

L'action, enfin, ils ne sont pas seuls à la mener. Dans les Ardennes, un collectif de professeurs inquiets s'est mis en place pour s'opposer à cette

réforme. À Reims, les collègues de lycée, nombreux à avoir pris conscience de la situation critique dans laquelle ils vont très vite se trouver, se fédèrent. Les réunions sur l'heure d'information syndicale animées par des militants du SNES-FSU notamment en novembre et décembre doivent se poursuivre dans tous les établissements pour permettre à tous les collègues d'échanger entre eux sur les actions à mener afin de faire entendre le point de vue de la profession. Devant certains lycées, les collègues ont distribué des tracts. D'autres les ont distribués en ville pour informer la population du risque que court le lycée. Dans l'Aube, des militants SNES-FSU ont organisé une conférence de presse pour permettre à des représentants de différents lycées de s'exprimer, lors de la journée d'action initiée par le SNES le 19 décembre dernier.

Il faut continuer à nous fédérer pour préserver un bac national, un lycée de qualité, des programmes réalistes et sur lesquels nous avons été réellement consultés et un accès aux études supérieures qui ne soit pas élitiste ! Surtout, il faut que nous soyons toujours plus nombreux dans l'action pour faire savoir que nous avons toujours notre esprit critique et pour défendre notre liberté d'expression.

Célia Vollandat et Yohan Odivart



Le mercredi 19 décembre 2018, un rassemblement était organisé par le SNES/FSU de Reims pour demander le retrait de la réforme du lycée et du baccalauréat.

Nous nous sommes retrouvés à environ 17 « gaulois réfractaires » devant le rectorat de Reims. Pour nous, il est inconcevable de ne pas se battre pour

refuser le tri social mis en place par cette réforme. Réforme qui n'a rien à voir avec de la pédagogie, mais qui n'est que comptable. Il s'agit de diminuer les dépenses publiques en supprimant des postes. En supprimant les filières L, ES et S, le regroupement des élèves dans les disciplines du tronc commun va permettre de regrouper les élèves à 35/37 et donc de faire des économies sur leur dos.

Nous aimerions aussi « un pognon de dingue » pour l'éducation, car il s'agit de former nos jeunes. Y paraît que l'économie de la connaissance est un enjeu actuel et avenir. Connaissance

pour quelques uns et boulot précaire, mal payé pour tous les autres.

Enfin, je ne sais pas si beaucoup de professeurs vont « traverser la rue » pour trouver un nouvel emploi, mais beaucoup d'entre nous devons remplir les registres santé et sécurité au travail. En effet, les conditions de travail vont se dégrader considérablement avec plus d'élèves, plus de classes, la mise en place du contrôle continu, les nouveaux programmes...

Bref, ne nous décourageons pas ! D'ailleurs, nous n'avons pas le choix. Nous devons nous battre même si la période est dure pour le syndicalisme. Alors, même si nous étions déçus d'être si peu nombreux à 17, nous avons eu raison de manifester !

Annie BÉCRET.

